Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 051-215101494-20201002-2020027-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Date de convocation :
24 septembre 2020

Nombre de délégués :

En exercice :	15
Présents :	15
Votants :	15
Dont procuration :	0
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération n° 2020.027

Objet :

Mise à la réforme et PV de transmission des biens

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

COMMUNE DE COMPERTRIX

L'an deux mille vingt, le deux octobre à dix-huit heures quinze,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

L'an deux mille vingt, le deux octobre à dix-huit heures quinze,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Pascale BOUSSARD, Jean-Maxence BOUXIN, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Cédric MATHIEU, Jocelyne MIGLIORE, Laure PAROT, Dominique POMMIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Néant

VOTE PAR PROCURATION : Néant

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Dominique POMMIER

Vu le transfert de la compétence eau potable à Chalons Agglomération,
Vu la reprise des biens nécessaires au transfert de cette compétence,
Vu que des biens et travaux engagés par la commune sont à mettre à la réforme,
Vu le PV dressé ci-joint à la délibération,
Considérant que ces écritures devront faire l'objet d'écriture comptable par la trésorerie,

Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire après délibération,

Le conseil municipal autorise le maire à signer le PV dressé et à transmettre un certificat de mise en réforme des biens devenus obsolètes et n'ayant plus d'existence.

Fait à COMPERTRIX, le 2 octobre 2020

Extrait certifié conforme.
M. Pascal LEFORT,
Maire.

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :
*reçue en préfecture le : 05/10/20
*publiée ou notifiée le : 13/10/20